

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2010

DEBUT DE SEANCE : 10 heures

Présents : MM Olivier Andrieu, Colette Dauzet, Jean Pierre Lalie, Lucien Larrive, Thierry Léoquet, Véronique Rolland, François Venon, Jean Paul Tournadre

Absente excusée : Melle Sophie Roche qui a remis son pouvoir à Monsieur Olivier Andrieu

Absents non excusés :

Madame Delphine Quintard, Monsieur Stéphane Pomeyrol

Début de séance à 10 h

Vote du compte administratif du CCAS

(participation de Madame Catherine Mary et Mademoiselle Jacqueline Rilhac)

Dépenses de fonctionnement :

- charges à caractère général : 567 €

- charges de personnel : 119 €

TOTAL 686 €

Recettes de fonctionnement :

- participation de la commune : 2 600 €

(excédent de fonctionnement reporté : 76,23 €)

L'excédent de fonctionnement est de 1 990,23 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Vote du compte de gestion

Le compte de gestion dressé par le Receveur municipal est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de 1 990,23 € est affecté à l'excédent reporté ligne 002.

Budget 2010 du CCAS

Dépenses de fonctionnement :

- charges de gestion générales : 2 840,23 €

- charges de personnel : 150,00 €

TOTAL : 2 990,23 €

Recettes de fonctionnement :

- participation de la commune : 1 000,00 €

- report 2009 : 1 990,23 €

TOTAL : 2 990,23 €

Budget du service de l'assainissement 2010

Dépenses de fonctionnement :

- charges à caractère général :	15 100,00 €
- frais de personnel :	700,00 €
- dépenses imprévues :	324,00 €
- virement à la section d'investissement :	14 458,26 €
- amortissements :	6 737,00 €
TOTAL :	37 349,26 €

Recettes de fonctionnement :

- redevance assainissement :	15 000,00 €
- amortissement :	324,00 €
- résultat 2009 reporté :	22 025,26 €
TOTAL	37 349,26 €

Dépenses d'investissement :

- travaux station et réseau :	26 884,10 €
- amortissements :	324,00 €
TOTAL :	27 208,10 €

Recettes d'investissement :

- virement de la section de fonctionnement :	14 458,26 €
- amortissements :	6 767,00 €
- solde d'exécution reporté :	5 982,84 €
TOTAL :	27 208,10 €

Budget adopté à l'unanimité

Budget communal 2010

Dépenses de fonctionnement :

- charges à caractère général :	101 278,00 €
- frais de personnel :	127 630,00 €
- atténuation de produits :	1 000,00 €
- charges de gestion courante :	38 700,00 €
- charges financières :	14 000,00 €
- dotation aux amortissements :	217,00 €
- dépenses imprévues :	1 000,00 €
- virement à la section d'investissement :	38 855,00 €
TOTAL :	322 680,00 €

Recettes de fonctionnement :

- produits des services :	19 160,00 €
- impôts et taxes :	118 401,00 €
- dotations et participations :	166 591,00 €
- autres produits de gestion courante :	16 500,00 €
- produits financiers :	28,00 €
TOTAL :	322 680,00 €

Dépenses d'investissement :

- remboursement du capital des emprunts :	31 800,00 €
- achat immobilier :	2 000,00 €
- travaux aux bâtiments communaux :	2 500,00 €
- matériel de déneigement :	15 000,00 €
- horloge Mairie-Ecole :	4 717,00 €
- restauration registre et tableau :	7 800,00 €
- illuminations :	2 600,00 €
- travaux salle polyvalente et vestiaires :	30 000,00 €
- bornes d'incendie :	3 120,00 €
- signalétique :	5 600,00 €
- travaux éclairage public :	3 000,00 €
- voirie 2010 :	67 000,00 €
TOTAL :	175 137,00 €
Solde d'exécution reporté :	106 411,78 €
TOTAL CUMMULE :	281 548,78 €

Recettes d'investissement :

- subventions :	52 093,00 €
- FCTVA :	23 850,03 €
- excédent de fonctionnement :	85 042,97 €
- emprunt :	79 490,78 €
- dépôts et cautionnement :	2 000,00 €
- immobilisations :	217,00 €
- virement de la section de fonctionnement :	38 855,00 €
TOTAL :	281 548,78 €

Budget adopté à l'unanimité

En ce qui concerne les travaux de voirie, Madame le Maire précise qu'une subvention a été accordée dans le cadre du FEC, d'autres aides seront sollicitées.

Subvention à la coopérative scolaire

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une subvention complémentaire de 600 € à la coopérative scolaire. Elle rappelle que la coopérative scolaire permet l'achat de fournitures scolaires et pédagogiques du RPI Salers – Saint Bonnet – Saint Paul.

Le conseil municipal par 4 voix pour, 3 abstentions et une voix contre adopte cette proposition.

La séance est levée à 12 h 15